

Uranium Appauvri :

Risque de pollution ?

Nous avons le droit d'avoir des informations claires et vérifiables et le devoir de vigilance pour les générations futures

Centre d'Etudes de Bèdes :

incident de tir - disparition de terres contaminées - dépollution de Virouloux doutes légitimes - démarche citoyenne principe de précaution - santé publique

RÉUNION D'INFORMATION

sur nos inquiétudes et l'évolution des démarches de l'association

à GRAMAT
vendredi 8 mars

20h30 à la Salle des fêtes

● Le Maire d'Alvignac s'est publiquement exprimé sur ses inquiétudes concernant la santé de ses administrés, relevant un nombre de cancers (et même leucémie) qui semble important. Quand on sait les efforts entrepris depuis quelques années par M. Doumerc pour développer sa commune et attirer de nouveaux habitants, on ne peut qu'être interpellé par sa décision de s'exprimer publiquement sur le sujet... Le camp militaire de Viroulou, qui se trouve pour partie sur la commune d'Alvignac, possède le même type de sol que Bèdes et les eaux pluviales qui passent sous le camp alimentent en contrebas la station de pompage de Montvalent-Alvignac... Il semblerait que des points de contamination aient été relevés sur le camp de Viroulou (officiellement dus à un paratonnerre radio-actif écrasé). Les candidats acquéreurs avaient auparavant présenté des projets porteurs d'emplois sans qu'aucun ne puisse aboutir, le prix demandé par le Ministère de la Défense était trop élevé en raison des travaux de décontamination (raison invoquée d'un ancien stock d'armement). Nous apprenons fin janvier que le Ministère de la Défense a décidé de le confier à la Gendarmerie Nationale.

De quel type de décontamination s'agit-il ? Qu'est-ce qui nous garantit que la dépollution de ce site sera bien effectuée ?

● Lors de l'article de "La Dépêche du Midi" du 19 fév. 2002, le directeur du CEG fait part de son intention de demander à l'OPRI (Office de Protection contre les Rayonnements Ionisants) d'effectuer des doubles analyses, ce qui entraîne deux remarques : La première est que le centre refuse toujours de dialoguer avec notre association malgré l'inquiétude de la population. La seconde est que nous ne pouvons accorder la moindre confiance à cet organisme officiel, qui chargé d'étudier l'impact du nuage de Tchernobyl sur la Corse a réussi le tour de force de démontrer que son passage avait décontaminé la Corse. En d'autres termes, le taux de radiation naturel des sols aurait, selon l'OPRI, diminué après le passage du nuage chargé en Césium 137.

● La double toxicité de l'Uranium appauvri : toxicité chimique et radiologique. En cas d'incorporation par inhalation ou ingestion, il y a toujours un effet chimique toxique. Par inhalation, la radiotoxicité de l'UA est de 200 fois supérieure à celle du Césium 137 du nuage de Tchernobyl.

● La durée de vie radioactive de l'UA est de 4,5 millions d'années.

● Dans sa communication, le CEG avoue devoir répondre à une logique de rentabilité. La recherche du profit implique inévitablement des coupes sombres dans les budgets.

Une logique de rentabilité doublée d'un secret-défense garantiront-ils la sécurité et la santé publique ?

● Projets futurs : il semblerait qu'aujourd'hui des recherches du CEG soient orientées sur l'électromagnétisme et les essais sur le futur missile français à rayonnement X.

Quels peuvent être les impacts sur la santé ?

ANAHITA

PERSONNAGE DE LA MYTHOLOGIE MÉSOPOTAMIENNE SYMBOLISANT L'EAU, LA FÉCONDITÉ, LA VIE



Cette association a pour but de protéger, au nom du droit de chacun à vivre dans un environnement sain, la santé publique et l'environnement face à toute pollution ou nuisance.

A ces fins, elle se réserve le droit d'exercer toute action en justice, de participer à la prise de décision tant des personnes publiques que des personnes privées, de mener toute investigation qu'elle jugera nécessaire, d'informer par tous moyens le public, et plus généralement d'initier et /ou de **promouvoir toute action ou réflexion visant au respect de l'environnement de la santé publique et des générations futures.**

ANAHITA

Association loi 1901

Siège social : Hôtel de ville, 46500 Gramat
Adresse de correspondance : 17 rue de la Balme 46500 Gramat Tel : 05.65.21.17.05 (rép) Fax : 05.65.33.71.13 - Mel : anahita.46@laposte.net

Nous nous préoccupons de la protection de l'environnement et des personnes et nous inquiétons des conséquences des essais de munitions à l'uranium appauvri, au sujet desquels certaines négligences ont été dénoncées dans l'article de Dire Lot (n° 87 de mars/avril 2001) (selon les déclarations de M. Joubert, ancien Directeur du CEG).

Après plusieurs courriers adressés à l'ingénieur en Chef de l'Armement, Monsieur Fauquembergue, précisant la nature de nos inquiétudes, nous n'avons obtenu pour toute réponse qu'une lettre type nous renvoyant aux nombreux efforts du CEG pour communiquer auprès des élus. Aucune réponse aux multiples questions légitimes que nous avons posées.

Nous sommes des citoyens, notre démarche se veut responsable et constructive. Nous ne contestons pas les activités du Centre d'Etudes de Gramat, mais notre détermination est à la hauteur de nos inquiétudes.

Devant le mutisme du CEG et la défaillance des pouvoirs publics nous lançons aujourd'hui un appel à témoignage après avoir alerté l'ensemble des acteurs locaux et nationaux (ministres de l'environnement, de la santé et de la défense, candidats à la présidence, élus) sur l'impérieuse nécessité du **principe de précaution** (présence de pompage d'eau destinée à la consommation en aval du CEG, obscurité dans la gestion des déchets contaminés, etc...).

Nous ne pouvons plus accorder la moindre confiance à cette entité, qui se retranchant derrière le secret-défense, à jusqu'alors entretenu **la plus grande opacité**.

Nous souhaitons **obtenir des réponses claires et vérifiables** à nos légitimes inquiétudes en ce qui concerne l'environnement et la santé publique, et la mise en place d'une **commission paritaire** (composée de représentants du CEG, de la DGA, préfecture, sécurité civile, élus locaux, associations environnementales) dans le but d'une meilleure gestion des risques liés à l'activité du CEG.

● Lors d'une interview l'ancien directeur du CEG, M. Joubert, déclarait que le centre avait connu deux incidents de tir d'obus à l'U.A. en 1991, et que plus de 1.000 m³ de terres contaminées étaient restées plus de deux années à l'air libre sans aucune précaution. (qui figuraient sur les fiches de la très officielle ANDRA). Il affirmait ensuite que ces terres contaminées avaient été retraitées par la SOCATRI à Bollène. Après vérification, le journaliste de "Dire Lot" affirme que *"l'entreprise de Bollène n'a jamais reçu un tel volume de déchets en provenance du CEG."*

Ou est passé cet important volume de déchets ?

● La première livraison de 30 obus à uranium appauvri (calibre 105 mm contenant 102.3 kg d'uranium appauvri) par l'armée des Etats-Unis à la France (licence d'importation) date de septembre 1979. Cette licence mentionne clairement que cette livraison d'arme est consentie pour des essais. Le dôme de protection n'a été construit à Bèdes qu'en 1987. Compte tenu non seulement du mutisme, mais également des mensonges et fausses informations délivrés par la DGA (CEG), nous ne pouvons que nous poser légitimement les questions suivantes :

A quel endroit ont été testés ces obus (deux sites répertoriés, Bourges et Gramat) Dans quelles conditions ? A quelle époque ?

● Il semble probable que de nombreux tirs aient été effectués à l'air libre sur un ou l'ensemble de ces deux sites. La construction d'un dôme de protection en 1987, qui a été modifié à plusieurs reprises (sécurité ?), démontre si besoin était que de tels tirs ne sont pas sans conséquences pour l'environnement. Compte tenu de la nature du sol de Bèdes - sol karstique - l'eau pénètre sans filtrage naturel dans le sol, et sous le site de tir passe la rivière de l'Ouyse... Plusieurs pompages sont effectués en aval, notamment à Rocamadour...

● Dans son courrier du 21 nov. 2001, le CEG a répondu : *"Nous nous sommes engagé à fournir, à leur demande, aux maires des communes qui utilisent l'eau de l'Ouyse en aval du CEG, les relevés des mesures que nous effectuons régulièrement"*.

Pourquoi personne n'a demandé le résultat de ces analyses ? Nos élus savaient-ils qu'ils pouvaient les obtenir ?

● En 1989, un incident de tir de munitions à l'uranium appauvri sur le site de Dundrennam en Ecosse, a engendré des concentrations locales d'U.A. dépassant nettement les limites fixées par le Ministère de la Défense. Les populations proches du site militaire de Dundrennam connaissent actuellement le plus fort taux de leucémie infantile du Royaume-Uni. En 1993 une enquête parlementaire britannique rendue publique a démontré que la contamination était importante en dehors de la zone contrôlée, et encore une fois très largement au-dessus des limites acceptables.

Pouvez-vous nous garantir qu'il n'en est pas de même au CEG ?

ANAHITA

Association loi 1901



ADHÉSION 2002

Cotisation libre €

Je souhaite recevoir un reçu

Bulletin et chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association "ANAHITA" sont à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Mme Mlle M

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____

Commune : _____

Tel. : _____

Fax. _____

e-mail : _____

Profession (facultatif) _____

Adhérent Actif

Fait à _____ le _____

Signature

ANAHITA 17 rue de la Balme 46500 Gramat